

Direction Commande publique

**OBJET : CESSION D'UN FOURGON DE MARQUE RENAULT IMMATRICULE BJ
126 MN SUITE A UNE VENTE AUX ENCHERES SUR LE SITE AGORASTORE**

Vu les articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L 2122-18 et L 2122-19 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°CM-2020-96 du 03 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la ville d'Annonay souhaite optimiser la cession de ces biens,

Considérant que par décision du Maire n° DM-2019-81 du 20 mai 2019, la Ville d'Annonay a conclu un contrat d'hébergement, d'assistance, de maintenance et de vente aux enchères en ligne avec la société AGORASTORE,

Considérant que dans le cadre d'une vente aux enchères réalisée par le biais du site AGORASTORE, Monsieur Christian VALENTIN a remporté l'enchère en proposant le tarif le plus élevé,

DECIDE

Article 1

La cession du véhicule suivant à Monsieur Christian VALENTIN domicilié 1 chemin des Barbeyroux, 05500 GAP, France.

Un fourgon de marque Renault, immatriculé BJ-126-MN du 26/07/2007 pour la somme de 5 489 € TTC.

Ce matériel est vendu par la collectivité en l'état.

Article 2

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée à Monsieur Christian VALENTIN.

Article 3

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

Article 4

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône
le et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon (Palais des juridictions administratives, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



Fait à Annonay, le 02 décembre 2022

Le Maire

Simon PLENET

Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission :